

## La Cour européenne de justice conforte le siège strasbourgeois du Parlement européen

C'est une sacrée bataille que viennent de perdre les opposants au siège strasbourgeois du Parlement européen, même si les chances sont grandes que la guerre ne soit pas finie. Ce matin la Cour de justice de l'Union européenne a en effet annulé un vote du Parlement décidant de scinder en deux les sessions d'octobre 2012 et 2013 pour limiter les déplacements. Une décision qui conforte la dimension européenne de la capitale alsacienne.

"Les délibérations du Parlement européen du 9 mars 2011 relatives au calendrier des périodes de session du Parlement pour les années 2012 et 2013 sont annulées en ce qu'elles ne fixent pas douze périodes de sessions plénières mensuelles à Strasbourg pour les années 2012 et 2013" affirme la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans son arrêt rendu ce matin, jeudi 13 décembre 2012.

"Un désaveu opposants au siège Parlement selon le de la délégation des qui estime que "cette maintenant cesser : au Parlement se déplacer au sein



cinglant" pour les strasbourgeois du communiqué officiel socialistes français agitation doit vouloir être député européen implique de de l'Union, dans ses

différents lieux de travail, et dans les réunions tenues dans les Etats membres. Ce comportement est d'autant plus inexcusable que l' 'hémicycle' de notre lieu de travail à Bruxelles est inutilisable au moins jusqu'à la fin de l'année 2013".

Ces dernières années un groupe de députés, mené en particulier par des Britanniques, milite en effet pour la disparation du siège français du Parlement et pour un siège unique à Bruxelles afin de limiter les déplacements. Ils basent leur position sur les coups économiques et environnementaux de la transhumance mensuelle entre la capitale belge et la capitale alsacienne.

Pour la Française Véronique Mathieu (PPE) "la décision de la Cour est une grande victoire qui conforte le siège du Parlement européen à Strasbourg". Le maire de Strasbourg, Roland Ries, s'est bien sûr également réjoui de cette décision, considérant qu'elle "sonne le glas des manoeuvres et autres manipulations exercées par les 'anti-Strasbourg'" et que "le droit en sort renforcé".

La ville de Strasbourg et la région Alsace, soutenues par l'Etat français, se sont engagées à faire des progrès en matière de transport et de logement durant les sessions plénières. Encore faudra-t-il que cette décision décourage réellement les opposants au siège strasbourgeois. En attendant, les tramways et leur habillage "Strasbourg capitale européenne" tentent de rappeler que le siège du Parlement est toujours là.

*13/12/2012*

source : [www.touteurope.eu](http://www.touteurope.eu)